

COMMUNE DE FESTUBERT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant autorisation de mise en place d'une benne sur le domaine public

Le Maire de la commune de FESTUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande écrite en date du 13 avril 2026, Monsieur DUTIENNE sollicitant l'autorisation de poser une benne sur le domaine public.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers.

A R R E T E

Article 1 : Monsieur DUTIENNE est autorisé à installer une benne à compter du 27 avril 2026 au 04 mai 2026 au niveau du 168 Rue de Lille entre sur trottoir .

Article 2 : Une signalisation adaptée devra informer les usagers de la présence d'un obstacle.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur Le Maire.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché au territoire de la commune de FESTUBERT par les soins de Monsieur le Maire et ampliation de l'arrêté sera transmise à Madame la Responsable de la maison du département Aménagement et développement Territorial de l'Artois de BETHUNE

Article 4 : Monsieur le Commissaire de Police de BETHUNE est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Festubert, le 14/04/2026
Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué
Frédéric MASCLET



Acte certifié exécutoire, publié
Notifié à l'intéressé,
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué
Frédéric MASCLET

